

225C0283
FR0000130395-FS0103

11 février 2025

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DECLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

REMY COINTREAU

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 10 février 2025, la société Fidelity Investments Canada ULC¹ (820-407 2nd Street SW, Calgary, Alberta, Canada) a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 7 février 2025, le seuil de 5% des droits de vote de la société REMY COINTREAU et détenir individuellement 4 110 364 actions REMY COINTREAU représentant autant de droits de vote, soit 7,88% du capital et 5,09% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions REMY COINTREAU sur le marché.

A cette occasion, la société FIL Limited³ n'a franchi aucun seuil et a précisé détenir 4 205 470 actions REMY COINTREAU représentant autant de droits de vote, soit 8,06% du capital et 5,20% des droits de vote de cette société², répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Fidelity Investments Canada ULC	4 110 364	7,88	4 110 364	5,09
FIL Investments International	95 106	0,18	95 106	0,12
Total FIL Limited	4 205 470	8,06	4 205 470	5,20

¹ Contrôlée par FIL Limited, une société holding d'un groupe indépendant de sociétés, agissant pour le compte de fonds, communément dénommée Fidelity Investments (cf. communiqué du 24 avril 2008).

² Sur la base d'un capital composé de 52 160 291 actions représentant 80 807 453 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ FIL Limited est une société holding d'un groupe indépendant de sociétés, agissant pour le compte de fonds, communément dénommée Fidelity Investments (cf. communiqué du 24 avril 2008).